

7 Octobre 1988

Numéro 277

## POLICE VS JOURNALISTES

C'est un «match» qui dure depuis plusieurs années et dont l'enjeu nous concerne tous: la protection des sources et du matériel journalistiques. Les dés sont pipés, disent les gens du milieu, il faut changer les règles du jeu. Mais par quelles autres règles? Ça, c'est une autre histoire...

Page 3

Sur le même sujet, Jacques Guay, lui, trouve que parfois, les médias «courent après le trouble».

Page 20

'A LA TÉLÉ  
CE SOIR...

SEXE...



...DROGUE...



...ET  
Rock & Roll!



6/10/88



### Onze mois de lock-out, ça marque

Les travailleurs et travailleuses de Voyageur en ont gros sur le coeur. Et nous le disent.

Page 6

# 針穴

Le SPAAQ-CSN a reçu de la grande visite, le mois dernier. On a surtout discuté formation.

Page 8



### Le vol de six millions

Les travailleurs de la compagnie Simonds de Granby, une filiale de la célèbre multinationale Household, veulent empêcher leur employeur de foutre le camp avec les bénéfices de leur fonds de pension, LEUR argent.

Page 10



### Le bonheur... en pourcentage!

Madame Monique Jérôme-Forget, ci-devant pdg de la CSST, est heureuse: les chiffres lui permettent d'affirmer toutes sortes de choses, notamment que le pourcentage de cas d'accidents de travail refusés est

# %

demeuré le même que par le passé. Ce qu'elle oublie de dire, en cette semaine nationale de sensibilisation à la santé et la sécurité au travail, c'est que le nombre d'accidents a aussi augmenté, en même temps que les refus.

Page 12



### Collé..., collé...

Alabama, Arizona, Florida, Iowa, Louisiana, Mississippi, Tennessee, Caroline du sud, ça vous dit quelque chose?

Page 23



Il y a la «guerre des pierres», en Palestine. Mais il y a aussi les luttes de survie des syndicats palestiniens, à qui l'occupant israélien ne fait pas de cadeaux.

Page 18



**Coordination**  
Jean-Pierre Paré  
(514-598-2159)

**Rédaction**  
Michel Crête  
Lise Gauthier  
Henri Jalbert  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux

**Collaborations**  
Jean-Anne Bouchard  
Jacques Bourdouxhe  
Christiane Carle  
Jacques Guay  
Louis-Serge Houle  
Thérèse Jean  
Diane Lapointe  
Richard Lapointe  
Luc Latraverse  
Pierre Paquette  
Claude Saint-Georges  
Clément Trudel

**Photographes**  
Alain Chagnon  
Robert Fréchette  
Guy Ouellet  
Hélène Rochon  
(Québec)

**Conception  
graphique**  
Jean Gladu

**Montage électronique**  
Cintia Ferraro  
Jean Gladu  
Jean-Pierre Paré

**Caricaturiste**  
Garnotte

**Impression**  
Métropole Litho

**Distribution**  
L'équipe de  
distribution CSN

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison de un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

**RÉDACTION**  
514-598-2159  
**DISTRIBUTION**  
514-598-2233

# Point de vue

## Santé et services sociaux

### Une réforme sabordée?

Après une tournée de la ministre Thérèse Lavoie-Roux, au début de l'été, qui lui a confirmé l'existence, dans toutes les régions, d'une volonté de consolider le réseau de la santé et des services sociaux, de le faire évoluer dans le sens d'une décentralisation, d'une plus grande démocratisation, vers la recherche d'une meilleure équité, on est en droit de se demander s'il se prépare une véritable réforme en matière de santé et de bien-être au Québec.

Les informations filtrées, les ballons d'essai en provenance du ministère de Mme Lavoie-Roux ont de quoi inquiéter les milliers de citoyens et citoyennes, les centaines d'organismes qui se sont associés à la démarche entreprise par la commission Rochon.

S'il faut se fier à tout ce qui provient des milieux proches de la ministre, celle-ci ne penserait plus à la publication d'un Livre Blanc et aurait plutôt choisi d'émettre une série "d'énoncés politiques".

Mme Lavoie-Roux s'opposerait à la création de Régies régionales et à la présence de citoyens et bénéficiaires élus au sein des conseils d'administration du réseau, a-t-on pu lire.

Et il y a ce projet, officiel celui-là, de créer au niveau des services de santé, un système à l'intérieur du système. Il s'agit des Organisations de soins de santé intégrés (OSIS), inspirés des HMO américains (Health Maintenance Organizations).

A Québec, à Montréal, à Sherbrooke, le ministère de la Santé et des services sociaux invitera des promoteurs, hôpitaux, CLSC, mais plus vraisemblablement des polycliniques privées de médecins à contracter, dans un esprit de concurrence avec le réseau public actuel, l'ensemble des soins de santé pour des groupes de plus de 20 000 personnes inscrites à ce programme.

Le projet des technocrates du MSSS n'est pas précisé dans les détails, disent-ils, mais on peut prédire d'ores et déjà que les médecins seront attirés à pratiquer en OSIS par une promesse de participation aux surplus générés, que l'OSIS pratiquera une forme de sélection payante de sa clientèle, que l'implantation de l'OSIS générera une publicité négative à l'endroit du réseau public. Bien qu'on s'en défende au ministère, la création des OSIS est un mouvement vers la privatisation.

Autre rumeur inquiétante en provenance du ministère: face au vieillissement de la population, on songerait à une stratégie défensive, soit le contrôle maximal des coûts engendrés par le maintien à domicile et l'hébergement de soins prolongés.

La ministre Thérèse Lavoie-Roux tient par ailleurs un discours fort noble lorsqu'elle déclare, suite à la publication de l'Enquête Santé-Québec, en juillet dernier: "Il faut, de toute urgence, se fixer un objectif d'équité, tant au plan de la santé et du bien-être qu'au plan des ressources socio-sanitaires. Cette équité m'apparaît à ce point importante qu'elle devrait devenir une autre pierre angulaire, fort précieuse, de notre système de santé et de services sociaux, si nous voulons affronter avec sérénité le XXI<sup>e</sup> siècle."

En mettant fin abruptement aux travaux de la commission Rochon, en donnant à sa récente tournée un caractère strictement privé, en renonçant à publier un Livre Blanc, la ministre Thérèse Lavoie-Roux, que l'on décrit volontiers, dans la presse, comme étant de "l'aile sociale" du Cabinet, est en train de démontrer son incapacité de s'imposer devant d'autres collègues, purs et durs du désengagement de l'Etat.

**Claude Saint-Georges**

**Vous avez quelque chose d'intéressant à dire? En moins de 50 lignes?**

**La page 2 vous est ouverte...**

**NOUVELLES CSN, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5, c'est l'adresse où envoyer votre prose...**



Depuis des années, ça se passe comme dans un match «arrangé d'avance», avec «l'arbitre» qui prend toujours pour le même club.

D'un côté, il y a les journalistes, de qui l'on exige qu'ils soient continuellement à l'affût du scoop, de la primeur, de la déclaration fracassante. De l'autre côté, quand ce scoop a des implications judiciaires ou criminelles, il y a la police qui, elle, aurait bien aimé mettre la patte dessus en premier! Alors, elle use de son pouvoir de perquisition pour aller se servir à la source et saisir le matériel journalistique utilisé pour la diffusion du scoop. Au grand dam du journaliste qui se sent alors perçu comme un indicateur de police: qui voudra lui en donner d'autres, primeurs, si tout un chacun, même la police, peut fouiller dans les poubelles de sa salle des nouvelles?

Le problème n'est certes pas nouveau mais l'ampleur qu'il a prise ces dernières années a poussé la CSN et sa Fédération nationale des communications à l'examiner en profondeur à l'occasion d'un colloque d'envergure internationale tenu à Montréal à la fin de septembre. Conclusion générale: ce sont les règles du jeu qu'il faut changer. Mais par quelles autres? Comment? Ça, c'est moins clair.

NOUVELLES CSN a demandé à Louis Tremblay, journaliste au Quotidien de Chicoutimi, de nous résumer les débats et les informations qu'il a entendus à ce colloque.

# POLICE

## VS

# JOURNALISTES

par Louis Tremblay

**L**es gouvernements fédéral et provincial n'ont plus le choix. Ils doivent songer sérieusement à mettre en place un cadre légal pour baliser les interventions policière et judiciaire auprès des journalistes et entreprises de presse.

Le colloque CSN sur la protection des sources et matériel journalistiques, tenu les 23 et 24 septembre à Montréal sous la responsabilité de la Fédération nationale des communications, confirme sans l'ombre

d'un doute cette nécessité. Les perquisitions des derniers mois dans les salles de nouvelles de Radio-Canada à Ottawa (suite à une nouvelle sur le SCRS), et Télé-Métropole (incendie de Saint-Basile-le-Grand), constituent des exemples significatifs de la rapidité avec laquelle les policiers réagissent quand ils veulent obtenir du matériel susceptible de garnir leurs dossiers.

Lors de ces événements, les représentants de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), ceux de la

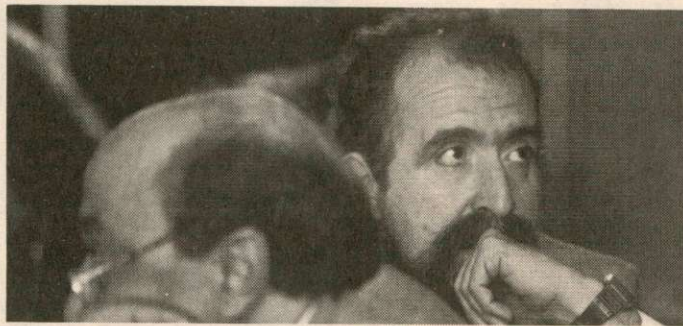
Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), et le Conseil de presse du Québec ont condamné les gestes des policiers. Ces dénonciations publiques ont eu un effet limité et au colloque, les représentants des trois organismes ont admis qu'elles n'empêchent pas la récurrence.

Dans la pratique, la perquisition de matériel risque de permettre aux autorités policières d'identifier la provenance de la documentation et, possiblement, l'identification de l'informateur de presse. Dans le cas contraire, les tribunaux peuvent exiger du journaliste qu'il divulgue lui-même l'identité de son informateur. Le procureur d'un salarié de la CSN a déjà formulé une telle demande dans l'affaire de l'infiltration du SCRS dans la centrale.

La protection des sources, la protection du matériel et le statut du journaliste devant les tribunaux forment un tout indissociable. Les trois éléments ne peuvent donc recevoir un traitement différent dans un éventuel projet de loi.

### Les solutions

Les journalistes conviennent qu'une législation est essentielle, surtout pour obtenir en toute confidentialité des informations de premier plan permettant de mener à bien des enquêtes. Ils ne s'entendent toutefois pas sur les solutions à proposer aux gouvernements car il est impensable de croire à une intervention de l'Etat si les principaux intéressés ne sont pas en mesure de dégager un consensus.



Le président Gérald Larose, que l'on voit ici avec le président de la FNC Maurice Amram, a suivi attentivement les débats. Dans son allocution d'ouverture, il avait souligné la difficulté qui résulte du fait qu'on puisse se retrouver au confluent de deux valeurs dont on défend les fondements mais qui, conjoncturellement, se retrouvent en situation antagoniste.

(suite page 4)



Le récent colloque a laissé poindre trois positions.

Dans un premier temps, il est question "d'immunité relative" pour les journalistes. D'autres revendiquent "l'immunité totale". Ces deux positions pourraient rencontrer des obstacles de taille dans une législation.

Les obstacles en question ne sont rien de moins que les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. Une loi accordant un privilège aux journalistes serait inévitablement contestée devant les tribunaux car elle mettrait en cause le droit à la justice pleine et entière, à celui de la liberté de presse et au droit du public à l'information.

Le président de la FNC-CSN, Maurice Amram, va dans une autre direction. Il propose plutôt de reconnaître la confidentialité des sources, comme c'est le cas en Suède. Le président de la FNC fonde son argumentation sur le fait que les informateurs de police (ne pas confondre avec les délateurs) ou les plaignants, dans le cadre de la Loi sur la Protection de la jeunesse et celui de la Loi 101, disposent déjà d'une immunité.

En empêchant les tribunaux d'avoir accès aux informateurs de la presse, les journalistes seraient indirectement protégés. La protection de la source dans une législation aurait l'avantage d'assurer la liberté de presse. Habituellement, les interventions de la justice (incluant la police), sont effectuées suite à la publication d'informations compromettantes pour les autorités gouvernementales ou certains individus.

**Quoi faire?**

Le colloque n'a pas réglé les problèmes actuels de la presse avec la Justice. Des moyens peuvent toutefois être mis de l'avant pour diminuer le problème de la protection des sources et matériel journalistiques.

Pour ce qui est du matériel, les journalistes sont invités à gagner le plus de temps possible lors des perquisitions. A la limite, dans le cas de dossiers trop "chauds", les journalistes peuvent envoyer les documents à l'extérieur du pays. Les entreprises de presse doivent apporter un support juridique lors de tels événements et ne pas hésiter à contester les perquisitions. Ce ne sont là que quelques-uns des conseils prodigués par la juriste belge Patricia Wilhem, spécialiste de la question.

Pour ceux qui auraient à dévoiler l'identité des informateurs devant les tribunaux, ils ont le choix entre l'outrage au tribunal (la prison), en refusant de se soumettre aux ordres de la Cour, et la contestation de la constitutionnalité de l'obligation faite à un journaliste de dévoiler ses sources. Sur ce, certains ont proposé la formation d'un fonds spécial qui permettrait de pousser une cause devant les tribunaux, quitte à se rendre jusqu'à la Cour suprême.

**L'affaire de tous**

Cette épineuse question de la protection des sources n'est pas que l'affaire des journalistes. Les gestionnaires des entreprises de presse ont également leur mot à dire.

Ce colloque a concrètement lancé le débat sur la protection des sources et matériel journalisti-

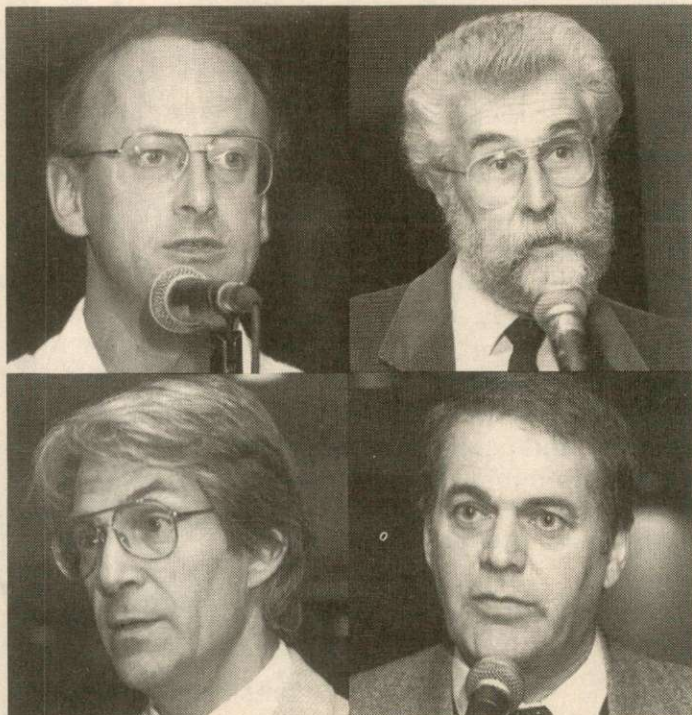
ques. La route sera encore longue car les journalistes doivent obligatoirement s'entendre sur la forme d'intervention de l'Etat. De plus, ils devront convaincre Ottawa ET Québec, car des lois provinciale et fédérale sont essentielles pour couvrir les législations civiles et criminelles.

Les journalistes et en-

treprises de presse doivent être conscients que de nombreuses démarches sont à mettre de l'avant, et que malgré l'adoption de lois, la représentante autrichienne au colloque l'a confirmé, la police n'abandonnera jamais l'idée de mettre son nez dans les salles de nouvelles.



**Les présidents des trois principaux organismes intéressés par le colloque ont participé activement aux débats. Dans l'ordre habituel, on reconnaît Marc Thibeault, du Conseil de presse, Maurice Amram, de la FNC, et Réal Barnabé, de la FPJQ.**



**Plusieurs journalistes ont débattu de la question de la protection des sources. Les Gilles Morin, de Radio-Canada, Clément Trudel, du Devoir, Rodolphe Morissette, du Journal de Montréal, Claude Poirier, de CKVL, se sont présentés au micro pour défendre leurs points de vue.**



# Pour renforcer les libertés

par Michel Rioux

*Le droit à la santé, le droit à l'éducation sont assurés par des budgets importants dans nos démocraties. Cela est très bien. Mais a-t-on suffisamment réfléchi au fait que le droit à l'information, essentiel pour la qualité de notre vie démocratique, demeure dans la plupart des cas absolument théorique et n'est soutenu par à peu près aucun moy-en concret? »*

Celle qui pose la question, Mia Doornaert, journaliste au quotidien De Standaard, de Bruxelles, est présidente de la Fédération internationale des journalistes. Elle a participé activement au Colloque sur la protection des sources et du matériel journalistiques organisé par la FNC et la CSN. Avec les lecteurs et lectrices de Nouvelles CSN, elle a accepté d'aller plus loin dans ses réflexions sur le journalisme et ses conditions d'exercice.

**S**uivant attentivement les débats, elle n'a pas hésité, pendant les deux jours du colloque, à prendre la parole chaque fois qu'elle croyait nécessaire d'ajouter une précision, qu'elle voulait se démarquer d'une intervention dont elle ne partageait pas l'analyse, qu'elle avait une opinion bien affirmée à faire valoir.

Tout le contraire, donc, de l'invitée officielle qui aurait attendu le banquet de fermeture pour livrer le discours de circonstance. Ce dont elle s'est par ailleurs acquittée de brillante façon.

## Journalisme et syndicalisme

Sur une question qui, ici au Québec, soulève les passions et nourrit les débats depuis plusieurs années, elle est d'une clarté renversante: la liberté de la presse et le syndicalisme libre sont inextricablement noués. «Le syndicalisme, affirme-t-elle, demeure le meilleur garant d'une liberté de presse

*qui ne soit pas seulement formelle mais, aussi, significative. »*

Elle s'insurge contre cette dichotomie, qui a cours dans certains milieux, voulant que les questions de qualité de l'information ne puissent être prises en compte par les syndicats de journalistes, à qui on laisserait le champ des conditions de travail.

«Il ne faut pas seulement de bons journalistes. Il en faut en nombre suffisamment important pour qu'ils puissent posséder leurs dossiers à fond. Un journaliste qui en est à sa quatrième conférence de presse dans une journée n'est plus un journaliste mais un sténographe», soutient Mia Doornaert. De là l'importance, capitale pour les syndicats, d'agir sur le statut du journaliste, sur le nombre nécessaire pour assurer une information de qualité, pour qu'un personnel compétent soit attiré par la profession.

Elle-même correspondante diplomatique réputée, la présidente de la Fédération internationale des journalistes ne se dit pas impressionnée par les vedettes du métier qui affirment péremptoirement n'avoir besoin d'aucune protection, que ce soit par une loi ou par un syndicat, pour exercer leur métier. «Cela tient jusqu'au jour où ces journalistes sont eux-mêmes aux prises avec un problème que leur syndicat, toutes affaires cessantes, devrait régler sur le champ. J'ai vécu ça dans mon journal », assure-t-elle.

Tout en concédant qu'on retrouve des traces d'un certain élitisme dans la profession, elle appuie par ailleurs sur le fait que le journalisme, s'il est l'objet de certaines responsabilités spécifiques, l'est aussi de certaines contraintes qui le sont tout autant. «Il faut veiller à la rigueur. Il faut être inattaquable. En privilégiant la sensation, par exemple, on nuit à la qualité de l'information qui doit être transmise au public », précise madame Doornaert.

## Légiférer?

Quant au débat faisant l'objet du colloque, elle ne croit pas que la nécessité de confirmer dans des lois la confidentialité des sources journalistiques constitue un privilège pour les journalistes, les plaçant ainsi au-dessus des lois.



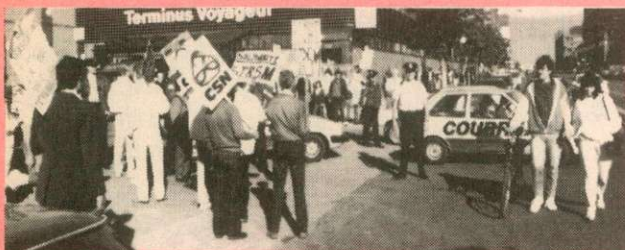
**On peut être à la fois journaliste et syndicaliste, sans complexe et avec conviction**

«C'est une protection pour le public, en même temps qu'une garantie à une information complète», souligne-t-elle. Pour mieux illustrer sa pensée, elle ajoute, un peu à la blague, que le fait que le mari ne puisse témoigner contre son épouse ne place pas les époux au-dessus de la loi.

En réplique à celles et à ceux pour qui légiférer dans le domaine de la protection des sources pourrait représenter un danger, elle rappelle un vieux précepte selon lequel il peut arriver, dans certaines circonstances, que la liberté opprime et que la loi affranchisse. «C'est pour renforcer les libertés, pas pour les réduire, que nous réclamons que par une loi la possibilité de ne pas divulguer la source des informations obtenues sur une base confidentielle soit protégée», conclut la présidente de la FIJ.



# Sur la ligne de piquetage avec les syndiqués de Voyageur



par Michel Crête

Début octobre, les soixante employés de bureau de la compagnie Voyageur ont entamé leur onzième mois de lock-out, alors que leurs 240 camarades des garages, des messageries et des terminus de Montréal et Québec entreprendront leur cinquième mois de grève.

Après toutes ces semaines et ces mois de lutte contre les réductions de personnel et les coupures salariales de l'ordre de 20 à 31%, les travailleurs et les travailleuses en ont gros sur le coeur!

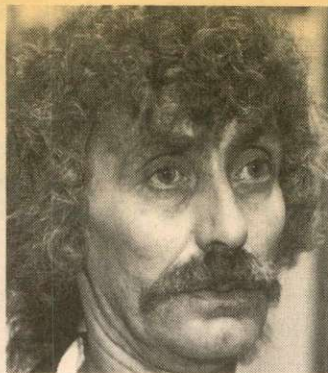
L'attitude de la compagnie Voyageur, une propriété de l'homme d'affaires et politicien Paul Martin Jr., les atteint en effet au plus profond d'eux-mêmes.

Le comportement et la stratégie des négociateurs patronaux et des avocats embauchés par Voyageur sont en train de blesser leur fierté de travailleur.

Il faut savoir que, depuis le début des conflits, Voyageur n'a pas modifié sérieusement ses demandes. Voyageur a plutôt embauché des briseurs de grève en toute impunité (le Code canadien du travail ne prévoit rien à ce chapitre). Voyageur a demandé à la cour des injonctions interdisant l'accès des lieux aux employés. Voyageur a aussi investi dans des agences de sécurité.

Bien sûr, une entente interviendra un jour. Bien sûr, les syndiqués retourneront au travail. Mais, comme ça arrive souvent après un long conflit, ces hommes et ces femmes reprendront leur boulot avec une certaine amertume. De leur côté, les avocats de pratique privée et les agences de sécurité se retireront du dossier, après avoir empoché des sommes importantes.

NOUVELLES CSN a rencontré pour vous quelques-unes des personnes impliquées dans ces conflits.



## Contre les sous-contrats

«Pour moi, il n'est pas question d'accepter les demandes de la compagnie qui veut recourir encore plus à des sous-traitants et donner la réparation des moteurs et des transmission à des garages privés. Dans trois ans, ce sont tous nos emplois qui disparaîtront. D'ailleurs, je m'explique mal comment Voyageur peut dire qu'elle veut retrouver de l'argent. Si elle était vraiment dans le trou, elle n'investirait pas tant d'argent dans les agences de sécurité ».

Roger Jubinville, 18 ans d'ancienneté, préposé à l'entretien des bâtiments au Centre d'entretien Voyageur.



## Pour des emplois...à Montréal

«Au début, quand l'employeur a annoncé le lock-out, nous ne pensions pas nous rendre à dix mois. L'employeur, lui, croyait certainement que nous ne tiendrions pas parce qu'il a, à mon avis,

un préjugé fondé sur le fait que notre syndicat est composé majoritairement de femmes.

«Même si un conflit ça peut parfois être difficile pour certaines personnes qui ont des difficultés financières, il faut comprendre que notre lutte en est une pour garder nos emplois, pour qu'ils restent à Montréal! Mais après dix mois, j'en arrive à la conclusion que les gens gardent un bon moral, que l'unité s'est renforcée au lieu de s'effriter ».

Camille Larose, 22 ans d'ancienneté, employé au service de la comptabilité.



## Je me suis sentie comme un déchet...

«Je suis très révoltée. Je n'en reviens pas encore de la lettre de congédiement que Voyageur m'a envoyée. Après toutes ces années de service, je me suis sentie comme un paquet, comme un déchet qu'on rejetait.

«Comme nous n'avions pas accepté les offres, et comme le lock-out ne nous a pas ébranlés, les représentants de Voyageur ont décidé de nous congédier.

«Au lieu de nous décourager, cette tactique a plutôt eu un effet boomerang pour Voyageur. Ça nous a unis, nous avons déposé des plaintes de congédiements illégaux et Voyageur a été obligée de nous reprendre.

«Je me rends compte que plus t'en donnes, moins on te remercie. Je me souviens



d'avoir travaillé très tard, jusqu'à minuit, jusqu'à une heure du matin, pour sortir les payes du monde dans le temps des Fêtes. Mais c'est comme si ça comptait pas.

«Si durant un conflit il y a des moments difficiles, je peux dire que j'ai la chance d'avoir un conjoint qui a déjà travaillé 14 ans chez Voyageur, donc, qui me comprend et me supporte ».

**Claudette Couillard-Dulude, 23 ans d'ancienneté, service de la comptabilité.**



### **Voyageur ne veut pas reconnaître ma compétence**

«Ca fait 39 ans que je travaille chez Voyageur et je m'aperçois que j'ai travaillé pour rien. Nous avons obtenu un certificat d'excellence pour l'Amérique du Nord pour l'entretien des autobus, et voilà que Voyageur ne veut pas reconnaître ma compétence en voulant couper 20% des avantages salariaux.

«En plus, les patrons veulent donner notre ouvrage à forfait! Mais nous l'avons vu ce que ça donne les travaux à forfait. Nous avons vu revenir des génératrices dont deux seulement étaient bonnes sur cinq, alors que les autres chargeaient les batteries à moitié. Nous avons aussi vu revenir des radiateurs sur lesquels il a fallu reprendre l'ouvrage. Durant un conflit, personne

ne peut dire ne pas avoir peur. Nous ne savons pas combien de temps ça va durer. Nous trouvons ça dur au début, mais après quatre mois, il est trop tard pour revenir en arrière ».

**Jos Gagnon, 39 ans d'ancienneté, débosseleur et réparateur de radiateurs.**



### **Du courage**

«Ce qui me donne du courage, après plus de quatre mois, c'est de voir les gens des bureaux qui sont en conflit depuis plus de dix mois. Dans un conflit, nous nous trouvons des énergies jusque là insoupçonnées. La compagnie pensait nous abattre, elle s'est trompée ».

**Yvon Jobin, 23 ans d'ancienneté, service des messageries.**



### **C'est long...**

«Je trouve déjà ça très long après trois mois. Je souhaite que ça ne durera pas un an. Mais ce qui m'aide à passer au travers, c'est que je me sens épaulée par mes copains et mes copines sur la ligne de piquetage ».

**Martine Mallette, 24 ans d'ancienneté, téléphoniste.**

## **Voyageur au banc des accusés...**

Dans une décision rendue le 20 septembre, le juge Pierre Viau, de la Cour supérieure, a dénoncé le comportement de la compagnie Voyageur qui, au printemps dernier, avait déposé des plaintes d'outrage au tribunal contre les quelque soixante employés de bureau et le conseiller syndical de la FEESP-CSN affecté à ce dossier, Robert Lachance.

Après avoir considéré la nature des injonctions qui interdisent l'accès du terminus aux syndiqués et les obligent à limiter leur piquetage, le juge a observé que, certes, des gestes répréhensibles et illégaux avaient été posés lors de manifestations en décembre, janvier et février derniers.

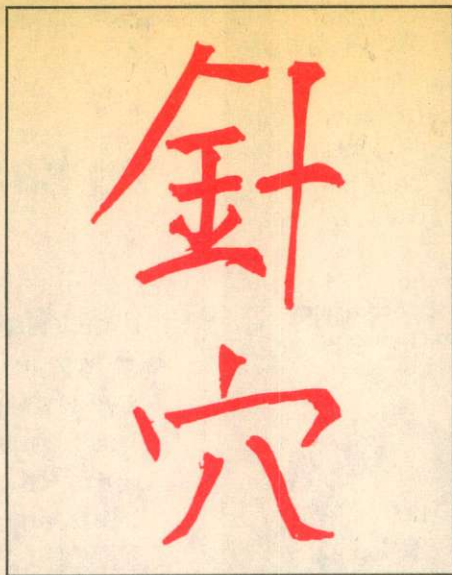
Toutefois, le juge Viau a aussi constaté que de nombreuses accusations n'étaient pas fondées. Selon lui, l'avocat patronal, Me Luc Beaulieu, a fait preuve d'une «façon d'agir qui déborde les règles les plus élémentaires de la justice et se doit d'être dénoncée ».

Le juge a observé que l'injonction peut avoir été enfreinte à quelques reprises, mais que cela, finalement, avait dérangé peu de monde et pendant bien peu de temps. Pour le juge, il n'y avait «pas de violence, pas d'injure, pas de menace pas d'intimidation ».

Les employé-e-s, le syndicat et la CSN devront payer des amendes d'environ 1000\$.

C'est donc la compagnie Voyageur qui s'est retrouvée au banc des accusés.





Un groupe de six médecins et acupuncteurs chinois, dont le secrétaire de la Fédération mondiale des sociétés d'acupuncture et de moxibustion, Wang Xue Tai, accompagnés du premier secrétaire de l'ambassade de Chine populaire, Ho Zegao, rencontraient à la mi-septembre les membres du Syndicat professionnel des acupuncteurs et acupuntrices du Québec (SPAAQ-CSN).

Les acupuncteurs du Québec ont ainsi pu discuter avec ces sommités de la médecine traditionnelle chinoise. Une première qui pourrait amener des développements importants chez nous en ce qui a trait à la formation dans cette spécialité médicale. Surtout qu'était présent, lors d'une de ces rencontres, Jacques Bachand, directeur des études de premier cycle à l'Université du Québec.

# VS

## Médecins

**E**n Chine populaire, les spécialistes en médecine occidentale et en médecine traditionnelle chinoise (dont l'acupuncture) ont appris à cohabiter et offrent des traitements complémentaires, et ce dans le meilleur intérêt de la population.

Au Québec, la corporation de médecins du Québec a un tel contrôle sur tout le monde de la santé, que ceux et celles qui pratiquent les «médecines douces» doivent continuellement faire face à un important «lobbying politique» de leur part. Les acupuncteurs et acupuntrices forment un groupe particulièrement visé.

### Pas de comparaison possible!

Quand on compare ce qui se passe en Chine et ce qui se passe au Québec, en ce qui regarde la formation dans les sciences de la santé, on se rend compte que le fossé est vraiment large. D'ailleurs, on s'imagine mal comment on pourra le traverser.

L'enseignement de l'acupuncture, en Chine, est une partie intégrante de l'enseignement des

sciences de la santé, au même titre que l'enseignement de la médecine occidentale. Devenir médecin ou acupuncteur, cela nécessite un minimum de cinq années d'études universitaires et plusieurs cours obligatoires qui sont les mêmes pour les futurs médecins que pour les futurs acupuncteurs.

Chez nous, le seul enseignement public en acupuncture se donne au niveau du CEGEP, ce qui est nettement insuffisant, surtout que les acupuncteurs et acupuntrices doivent par la suite se plier à un examen supervisé par la Corporation professionnelle des médecins du Québec qui coule plusieurs étudiants.

### De nouveaux liens

On peut facilement comprendre, à partir de cet exemple, que les relations entre les médecins et les acupuncteurs soient particulièrement tendues au Québec, ce qui n'est pas le cas en Chine où les deux groupes non seulement se respectent mutuellement, mais aussi s'entraident de façon à garantir une véritable qualité de services.

Pour le président de la Fédération des professionnelles, professionnelles, salarié-e-s et cadre du Québec

(FPPSCQ), Jacques Guénette, à laquelle le SPAAQ est affilié, il est clair que cette «rencontre internationale» revêt une importance primordiale, quand on tient compte de la bataille syndicale amorcée pour la reconnaissance de l'acupuncture: «Cette rencontre





officielle avec des sommités chinoises en acupuncture, qui sont impliquées dans la Fédération mondiale, permet d'amorcer des liens avec la communauté mondiale, en plus de nous permettre de bien voir et comprendre l'évolution de l'acupuncture en Chine populaire. »

Car on assiste là-bas à un retour en force de l'acupuncture. En effet, après avoir cédé quelque peu le pas à la médecine occidentale, l'acupuncture y a maintenant repris sa place.

### Formation et reconnaissance

Les discussions entre acupuncteurs chinois et québécois - dont une proportion importante est d'ailleurs d'origine chinoise - ont évidemment porté sur toute la question de la formation et de la reconnaissance professionnelle.

Pour Céline Dubord, membre de l'exécutif du SPAAQ et responsable de l'information pour le syndicat, deux objectifs importants ont été atteints: «*Nous avons eu la possibilité d'avoir des échanges très sérieux sur le travail qui nous attend, relativement à l'élaboration d'un programme de formation universitaire en médecine traditionnelle chinoise. Et, aussi, ce fut l'occasion pour le SPAAQ de faire des premiers pas dans le domaine des échanges internationaux. D'ailleurs, la Chine est maintenant prête à accueillir des membres du SPAAQ-CSN pour des stages et des échanges culturels. Et nous entrevoyons la possibilité pour notre syndicat de faire partie de la Fédération mondiale.*»

Par ailleurs, des démarches sérieuses ont été faites par le SPAAQ pour améliorer la formation professionnelle en acupuncture disponible actuellement au Québec. C'est ainsi qu'au cours des derniers mois, au moins trois rencontres ont eu lieu avec des représentants de l'Université du Québec.

Des développements dans les problématiques des sciences de la santé pourraient permettre l'accès aux acupuncteurs et acupuntrices du Québec à une formation universitaire de premier cycle.

De dire Jacques Bachand, de l'Université du Québec: «*Le dossier n'est pas assez avancé pour se prononcer, mais on pense qu'on est sur la bonne voie. Nous prenons ça au sérieux* ». Assez pour qu'il mentionne au passage qu'il pourrait y avoir une collaboration à établir avec les universités chinoises.



Wang Xue Tai, secrétaire général de la Fédération mondiale des sociétés d'acupuncture et de moxibustion remet un cadeau souvenir à la présidente du Syndicat des acupuncteurs et acupuntrices du Québec, Ginette Bourque.

Et voilà comment on écrit acupuncture en chinois. Nos remerciements à Yock-Mouy Thuthon, acupuntrice, et trésorière du SPAAQ.

針  
穴





# Une affaire de six millions

par Henri Jalbert

« Cette tentative d'appropriation des surplus par Household Manufacturing Canada, une des plus importantes succursales, avec Household Finance, de la multinationale Household International, est une illustration saisissante des problèmes qui découlent de l'application de la législation québécoise touchant les fonds de pension » a déclaré le président de la Fédération de la Métallurgie Benoît Capistran, au cours d'une conférence de presse à laquelle participaient également Maurice Poulin, président du Syndicat national des salariés des outils Simonds (CSN) et Monique Simard, vice-présidente de la centrale.

« Si on laisse la Household Manufacturing appliquer certaines dispositions ajoutées unilatéralement aux statuts qui régissent le régime de retraite de ses quelque cent employés de l'usine Simonds, ceux-ci seront privés d'une somme de près de 4 millions\$. Près de 6 millions\$, quand on tient compte des droits d'une quarantaine de travailleurs de l'usine Simonds de la Colombie-Britannique. C'est énorme pour des travailleurs dont la moyenne d'âge est de plus de cinquante ans, et qui seront mis à pied définitivement le 11 novembre prochain », a poursuivi Benoît Capistran.

« Avec les années, nous nous sommes aperçus que la plupart des participantes et des participants à des régimes de retraite ne sont informés ni de leurs droits, ni des acquis, ni des sommes qui font partie de leur fonds de pension. Plusieurs employeurs ignorent carrément les demandes syndicales touchant l'information en matière de régimes de retraite », ajoutait Monique Simard.

## Simonds, Beloit, PPG

Depuis quelques années déjà, la CSN et les fédérations qui lui sont affiliées ont entrepris de

Des poursuites ont été intentées par le Syndicat et les employés de l'usine Simonds de Granby, contre Household Manufacturing, propriétaire de cette usine, relativement aux conséquences de la terminaison du fonds de pension des employés. Cette compagnie a décidé de s'approprier, de façon unilatérale, les surplus du fonds de pension. Les prétentions du syndicat sont à l'effet que ces surplus leur reviennent de plein droit conformément à ce qui prévalait lors de la mise sur pied du régime. Une affaire de près de six millions de dollars!!!

lever le voile sur la situation des caisses de retraite. C'est ce qui a permis de découvrir « l'affaire Simonds » à Granby, « l'affaire Beloit » à Sorel, où des griefs ont été déposés récemment et, finalement, « l'affaire PPG » à Beauharnois, où des discussions sont actuellement en cours.

Dans tous ces cas, des sommes considérables provenant des surplus des caisses de retraite sont utilisées au détriment des participants et des retraités. Il faut que cela cesse. C'est pourquoi la CSN réclame une nouvelle législation concernant les régimes supplémentaires de retraite.

## La passe

C'est en 1947 que fut établi le régime de retraite des employés de l'usine Simonds de Granby. La convention de fiducie et les dispositions du régime statuaient dès le départ que toutes les sommes versées à la caisse du régime devaient profiter aux seuls membres participants, aucune somme ne devant retourner à la compagnie.

Le régime de retraite fut

amendé à plusieurs reprises. Jusqu'en 1973, la compagnie - tant la compagnie Simonds que celle qui lui a succédé, la compagnie Wallace Murray (Canada) - a toujours maintenu le principe que le régime faisait partie du patrimoine des employés et qu'il devait leur être retourné le jour où on y mettrait fin.

Pourtant, dès l'année suivante, la compagnie Wallace Murray adoptait, à l'insu de ses employés, une résolution visant à se soustraire à l'obligation d'informer et d'obtenir l'approbation des employés avant d'apporter des modifications au régime.

La Household Manufacturing, qui avait fait l'acquisition de l'usine Simonds au début des années 80, la revendait à son tour à la compagnie américaine Greylock, au printemps de 1988.

Subséquentement, la Household Manufacturing confirmait aux salariés que tous les surplus accumulés au régime - un montant évalué à plus de cinq millions et demi de dollars - devenaient ainsi sa propriété.

## Actions prises par le syndicat

Lors du renouvellement de la convention collective, à l'automne 1985, le syndicat et ses membres avaient négocié la formation d'un comité visant à faire des recommandations en vue d'une révision du régime de retraite.

On cherchait ainsi à obtenir un régime plus avantageux et à obliger l'employeur à maintenir ses contributions. Ils escomptaient ainsi récupérer tous les surplus sous forme d'avantages améliorés.

## Deux ans

Il a fallu attendre deux ans pour que la première rencontre ait finalement lieu, soit à l'automne 1987. Comme des rumeurs de vente



circulaient à l'intérieur de l'entreprise, la première question posée portait sur l'avenir du fonds de pension en cas de vente. C'est lors de cette rencontre que les travailleurs apprirent que dans ce cas, le régime prendrait fin dès la vente de l'usine.

Au moment de sa terminaison, la caisse regroupait des actifs de l'ordre de 10,2 millions\$.

Les sommes que Household Manufacturing entend retourner aux participants totalisent quelque 4,6 millions\$, dont 2,3 millions\$ pour les employés actifs, et la différence aux retraités et aux anciens participants. Il reste donc un surplus de l'ordre de 5,6 millions\$.

### 5%, c'est quand même pas 12,5%!

Des calculs actuariels démontrent que pour près de quarante pour cent de ces employés, ces montants ne représentent que la somme de leurs cotisations, majorées d'un taux de rendement annuel de cinq pour cent. Pourtant, les états financiers démontrent que la caisse du régime a obtenu un rendement annuel moyen de l'ordre de 12,5 pour cent au cours des dix dernières années.

En conséquence, il ressort que les seules cotisations des employés, majorées des intérêts qu'elles ont véritablement générés, excèdent d'environ 500 000\$ les sommes que Household Manufacturing entend leur retourner.

En d'autres termes, Household Manufacturing récupère non seulement toutes les contributions patronales versées pour le bénéfice de ces employés, mais s'accapare également une partie importante des intérêts générés par leurs cotisations.

Les travailleurs de Simonds contribuaient donc à grossir des surplus que la compagnie avait l'intention de s'approprier, plutôt qu'à augmenter la valeur de leur régime de retraite.

### Une loi

C'est pour des raisons semblables que, a rappelé Monique Simard, la CSN réclame une législation qui contiendrait des règles beaucoup plus strictes dans le but de protéger un patrimoine qui, de plein droit, appartient aux participants à ces régimes.

*« Nous tenons d'ailleurs à rappeler que pour de nombreux participants et retraités, les cotisations qu'ils ont versées à leur régime de retraite, ainsi que celles versées en leur nom par leur employeur, constituent une partie très importante de leur épargne, quand ce n'est pas la seule, disponible pour la retraite »* a-t-elle ajouté.





# Madame Jérôme-Forget est heureuse... en pourcentage!

par Lucie Laurin



Monique Jérôme-Forget

Lorsque l'actuelle pdg de la CSST, Mme Monique Jérôme-Forget, a prêté une oreille complaisante aux employeurs qui réclamaient le partage des coûts d'indemnisation des accidents et maladies du travail, les syndiqués, on s'en rappelle, ont fait entendre leurs plus vives protestations. La pdg ne s'est pas obstinée. Mais elle a quand même procédé. Par-derrière et par-dessous.

Dépourvue de toute expérience en santé-sécurité et en relations de travail, mais gestionnaire

dans l'âme et héritière de l'idéologie «affairiste» du gouvernement Bourassa, Mme Jérôme-Forget s'est attaquée, sitôt arrivée, à l'énorme déficit de la CSST. Le déficit a fondu, avec le résultat que c'est en plus grand nombre maintenant que les travailleuses et travailleurs accidentés ou malades retournent au travail sans être complètement rétablis, ou décident de payer de leur poche ce luxe inouï qu'ils se sont offert: une maladie ou un accident.

**C** ar, «pour réduire son déficit, déclare Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN responsable du dossier santé-sécurité au travail, la CSST aurait pu encourager la prévention; or, tout en tenant, pour la galerie, un discours sur la prévention, elle a plutôt choisi de s'attaquer aux bénéfices versés aux victimes», par une série de mesures allant du moratoire sur les services de santé au travail pour le groupe III à la judiciarisation des procédures et à la restriction de l'accès au retrait préventif de la travailleuse enceinte, en passant par l'opération moins 10%.

L'opération moins 10%, c'est une campagne lancée en 1987 par la CSST à grands renforts de publicité, visant à réduire de 10% le nombre et le coût des lésions professionnelles dans près de 2 500 entreprises ciblées pour leur

mauvais dossier d'accidents de travail. Cette opération a été menée par les inspecteurs de la CSST, qui ont systématiquement visité ces entreprises.

## La voie facile

Que s'est-il dit, au cours de ces rencontres entre les inspecteurs et les employeurs? Nous n'étions pas invités, et personne ne nous a fait rapport. Néanmoins, la CSST elle-même nous en fournit de bons indices dans sa publication CSST où l'on peut lire que *Les mécanismes de gestion des coûts des accidents du travail prévus à la LATMP* (Loi 42 sur les accidents du travail et les maladies professionnelles) figurent à l'ordre du jour de cette rencontre (vol. no 3, avril 1988, p. 10). Incidemment, ne voilà-t-il pas une curieuse extension apportée au rôle des inspecteurs de la CSST, lesquels étaient jusqu'ici chargés de faire



respecter par les employeurs les règlements et les programmes de prévention?

Les employeurs, on le sait, n'ont jamais été portés sur la prévention. Encouragés à se prévaloir des clauses de la Loi 42 leur permettant de freiner leurs coûts, ils ont choisi la voie facile des restrictions. C'est ainsi qu'en maints endroits, la visite des inspecteurs de la CSST a été suivie d'une augmentation considérable des assignations temporaires et des contestations par les employeurs.

### Contester pour contester

«Depuis un an, il existe un programme de réduction de 10% sur les accidents de travail mis sur pied par la CSST, écrit, dans le journal syndical, Sylvain Parent, président du Syndicat national des travailleurs des pâtes et papiers de Crabtree (FTPF-CSN). Ce beau programme est en train d'anéantir les relations de travail, et les implications sont fort nombreuses. (...) Pour préciser la situation, tout accident de travail qui survient est automatiquement contesté de la part de la Compagnie ou de la CSST. On est rendu à un point tel qu'un employé a reçu des caisses de papier dans le dos, et que la Compagnie a contesté cet accident en évoquant que ce n'était pas un fait accidentel. Ça frise le ridicule!...»

Comme il fallait s'y attendre, il s'est trouvé des avocats véreux pour profiter de la politique pro-patronale de la CSST. Des firmes spécialisées ont surgi de l'ombre, s'offrant à conseiller les employeurs sur la gestion des coûts des accidents de travail. Des conseils simples: tout contester, même l'évidence. En escomptant qu'à la longue, les employés se lasseront et cesseront de réclamer. Pour chaque cause gagnée devant le Bureau de révision ou la Cour d'appel, la firme empoche un pourcentage. La prolifération de ce genre de firme indique à coup sûr qu'il s'agit là d'une formule gagnante.

### Qui paie?

Les accidents du travail n'ont pas diminué, au contraire: de 1986 à 1987, ils ont augmenté de 3,6%. S'il y a toujours autant sinon plus d'accidentés et de malades et

que la CSST débourse moins, qui paie?

Sylvain Parent, du syndicat de Crabtree, nous fournit la réponse: le problème des contestations par l'employeur a pris une telle ampleur que les employés préfèrent «camoufler leur accident de travail pour retirer plutôt de l'assurance-salaire»!

Le phénomène est tellement répandu que le président de la SSQ s'en est plaint à la présidente de la CSST: «L'établissement, à la satisfaction de la CSST, du lien entre le travail et certains types d'invalidité constituerait un processus anormalement compliqué et exigeant pour les travailleurs qui en sont frappés, lui a-t-il écrit en mars 1988. (...) En conséquence, nos membres souhaitent que la CSST accueille avec moins de rigidité les demandes d'indemnisation reliées à la surdité et aux hernies lombaires causées par le travail. »

### Le déficit de Madame Forget

Madame Jérôme-Forget est heureuse. Le déficit de la CSST a diminué. Les avocats qu'elle a embauchés parcourent les régions et contestent les requêtes des travailleuses et travailleurs en lieu et place des employeurs. Les médecins qu'elle a embauchés surveillent et intimident les médecins traitants.

Quant aux agents d'indemnisation, ils suivent si bien les consignes qu'aujourd'hui, 90% des contestations devant le Bureau de révision relativement à la reconnaissance d'un accident de travail sont le fait d'employés et 10%, celui d'employeurs, alors qu'il y a quelques années seulement, les pourcentages étaient de 49% pour les premiers et 51% pour les seconds!

### Des chiffres trompeurs

Le zèle de la CSST a fait en sorte que le nombre de cas refusés a doublé de 1986 à 1987. Mais la pdg préfère s'exprimer en pourcentage. On la comprend: le pourcentage de refus est demeuré le même. C'est que le nombre d'accidents a augmenté, en même temps que les refus...

Face à un durcissement qui a des conséquences parfois tragiques pour ses membres, la CSN a ouvert une enquête sur les effets



Céline Lamontagne

de l'opération moins 10%, des interventions des inspecteurs et des contestations d'accidents. Pour savoir combien, exactement, la réduction du déficit de Mme Forget a coûté aux travailleuses et travailleurs.



## Secteur public

### La consultation est en marche

Les fédérations du secteur public CSN ont recommandé aux membres des 700 syndicats qu'elles regroupent une hypothèse salariale qui prévoit des augmentations de 8,74%, 7,74% et 7,55% des taux des échelles salariales, pour les années '89, '90 et '91.

#### Protection du pouvoir d'achat

Ces hausses salariales visent d'abord à réintroduire la pleine protection du pouvoir d'achat des salariés du secteur public pour les prochaines

vailleurs doivent recevoir de cet enrichissement collectif largement généré par leur travail. L'augmentation du PIB prévue pour '88, '89 et '90 est de 4%, 3% et 3%.

La demande salariale applique ces taux aux années suivantes: '89, '90 et '91.

La demande de restructuration salariale fondée sur l'équité entre les hommes et les femmes aura également pour effet d'augmenter le salaire minimum du secteur public (largement composé de femmes), et conséquemment d'opérer une certaine réduction de l'écart entre les plus bas

conséquents, à la retraite, pour l'ensemble du corps professoral. On prévoit également rectifier une injustice qui s'est glissée dans l'échelle la plus haute, au moment du décret de 1983, et ramener la date d'augmentation de salaire des enseignantes et des enseignants au 1er janvier plutôt qu'au 1er mars, comme tout le monde.

#### Les professionnels, les techniciens, et les autres

Pour les professionnels, on propose d'intégrer à l'échelle le montant forfaitaire versé à ceux qui sont au maximum.

On prévoit également

des modifications à l'échelle de divers titres d'emplois de techniciennes et techniciens, l'étude de modifications au système de classification de certains métiers et à leur rémunération en fonction de la réglementation existante,

le relèvement de salaire de trois titres d'emploi de la Régie des installations olympiques et la reconnaissance du titre de technicienne judiciaire à l'Aide juridique.

Ajoutées aux augmentations des échelles, ces demandes particulières ramènent la demande globale, sur laquelle les assemblées générales doivent se prononcer, à 8,74%, 7,74% et 7,55% de la masse salariale totale du secteur public. Cela représente une augmentation hebdomadaire moyenne de \$48.00 bruts, soit une augmentation réelle de \$23.00 si l'on tient compte de la part de ce montant grugée par l'inflation.

## Des exemples

En plus concret, cela veut dire qu'une infirmière auxiliaire au premier échelon, qui gagne présentement 9,92\$ l'heure, verrait son salaire passer à 10,93\$ l'heure, y inclus la correction prévue en vertu des clauses sur l'équité salariale. Rappelons que ces clauses font l'objet d'une négociation spécifique.

Une secrétaire, également au premier échelon, verrait son salaire passer de 9,82\$ à 10,33\$ l'heure après la correction de l'équité salariale et à 11,16\$ l'heure au premier janvier 1989.

Les profs ayant 17 ans de scolarité et neuf années d'expérience reconnue verraient leur salaire passer de 33,586\$ à 36,394\$ au premier janvier 1989.

#### Temps de travail

En plus de l'hypothèse salariale, les assemblées seront invitées à se prononcer à propos de demandes visant à réduire le temps de travail. Ces mesures concernent d'abord les vacances qui passeraient à cinq semaines par année pour les personnes ayant 15 ans d'ancienneté et à six semaines pour celles qui ont 25 ans d'ancienneté.

#### La semaine de quatre jours à 55 ans

D'autre part, on propose de réclamer la semaine de quatre jours avec plein salaire, à compter de 55 ans, comme mesure de pré-retraite et de création d'emploi, si les postes sont remplacés.

Enfin, on demande des journées de congé de plus pour les personnes travaillant sur les quarts de nuit de façon régulière, dans le secteur des affaires sociales, afin de leur permettre de jouir d'une fin de semaine de trois jours à toutes les deux semaines.



années. On sait que l'inflation friserait les 4% en 1989. Or, depuis 1982, au Québec, les salaires ont accusé un retard de 9,5% sur la hausse des prix. Il ne s'agit pas de tenter de récupérer le pouvoir d'achat perdu mais de prévenir une perte additionnelle au cours de la prochaine convention collective.

#### Les bénéficiaires de la croissance

Par ailleurs, le produit intérieur brut du Québec, qui est la somme des biens et services produits par notre société, n'a cessé de croître de façon significative au cours des dernières années. La proposition salariale soumise aux assemblées prend en compte la part que les travailleuses et les tra-

et les plus haut salaires.

#### Dossiers particuliers

A propos des augmentations des échelles, l'hypothèse salariale soumise aux assemblées générales d'ici la fin octobre prévoit quelques dossiers particuliers.

Pour les enseignants, par exemple, on propose une échelle de salaire unique comptant 27 échelons pour remplacer les échelles actuelles plafonnées en fonction de la scolarité reconnue. Cette échelle unique permettrait, tout en continuant de tenir compte de la scolarité dans la rémunération des enseignants, une progression selon l'expérience jusqu'au salaire maximum de l'échelle et la possibilité de toucher les bénéficiaires



## Une économie en forme de fromage suisse

Les apologistes du régime de Ronald Reagan n'utilisent généralement qu'un seul argument: «Les Etats-Unis connaissent depuis 1982 un très long cycle d'expansion et le chômage est à son plus bas depuis 14 ans».

Cette apparente prospérité masque cependant d'autres réalités qui révèlent une économie en forme de «fromage suisse», où les plus riches s'en tirent de mieux en mieux et où les pauvres et les classes moyennes se retrouvent en situation dégradée. En voici quelques exemples.

Le cinquième des Américains les plus riches se partageaient 43,7 pour

cent du revenu national en 1987. Vingt ans auparavant, ce pourcentage était de 40,4 pour cent. Les revenus partagés par le cinquième le plus pauvre représentaient 4,6 pour cent en 1987, tandis qu'ils étaient de 5,5 pour cent en 1967.

Le niveau de revenu en dessous duquel on reconnaît l'existence de la pauvreté a été fixé aux USA en 1987 à 11 811 \$ pour une famille de quatre. Il y avait 13,5 pour cent de la population représentée dans cette catégorie en 1987. Chez les Noirs, l'indice de pauvreté est en hausse à 33,1 pour cent. Chez les hispanophones, en hausse aussi, il atteint 28,2 pour cent.

Les Américains «pauvres» sont au nombre de 32,5 millions, dont 40 pour cent sont des enfants de moins de 18 ans, soit

un cinquième de tous les jeunes Américains.

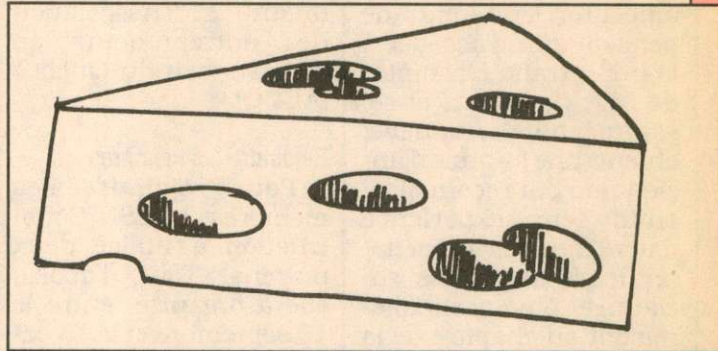
Les femmes seules avec enfants sont dans une situation de pauvreté pour 34,3 pour cent d'entre elles.

Depuis 1979, le salaire moyen, établi en

d'employés à temps plein ayant des revenus en dessous de l'indice de pauvreté a augmenté de 600 000.

- *New York Times* (2 septembre 1988)

On notera que le taux de chômage, en août 1988, était en hausse, à 5,5 pour cent compara-



dollars constants, est en baisse de neuf pour cent.

Plus de 85 pour cent des nouveaux emplois créés le sont dans des entreprises à faible taux de salaire. De 1979 à 1986, le nombre

tivement au taux de 5,2 enregistré en juin dernier et qui constituait le plus bas niveau depuis 14 ans. Il s'agit, pour des experts, d'un signe additionnel indiquant qu'un ralentissement de l'économie est en préparation.

## Des plages à éviter...

Accepteriez-vous d'être payé moins d'un dollar par jour pour une journée de travail? Aimerez-vous que vos enfants croupissent dans des camps sans eau, sans latrines, sans école et sans dispensaire de santé? Résisteriez-vous longtemps à l'humiliation, aux coups, au vol de vos papiers d'identité et de votre argent par une soldatesque mal payée, intransigente et brutale? Seriez-vous heureux si votre gouvernement vous «vendait» 15 dollars par tête à un pays étranger où il vous faudrait suer eau et sang pour ne pas crever?

Ces conditions inhumaines sont pourtant encore aujourd'hui le lot de plusieurs centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants d'origine haïtienne qui peuplent des centaines de camps de travail perdus dans l'immensité des champs de

canne à sucre de la République dominicaine. Des camps dont n'ont évidemment rien vu les quelque 100 000 touristes québécois et canadiens qui se sont fait bronzer l'hiver dernier sur les plages de la République dominicaine...

C'est précisément pour mettre fin à cette forme moderne d'esclavage, dénoncée tant par l'ONU, le Bureau international du travail et la Société anti-esclavagiste de Londres, qu'un groupe de Québécois et de Québécoises organisent en octobre une campagne de sensibilisation des médias et du public à cette réalité encore méconnue que sont les bateyes (baraquements et huttes des grandes plantations).

Son but est simple: convaincre le plus grand

nombre possible de Québécois et de Canadiens (un groupe vient d'être mis sur pied à Toronto) de ne pas se rendre en République dominicaine tant et aussi longtemps que le gouvernement de ce pays ne respectera pas les droits humains élémentaires des habitants des bateyes. L'industrie du tourisme de ce pays, devenu pour les Québécois la deuxième terre d'investissement touristique après la Floride, pèse en effet d'un

poids de plus en plus lourd dans son économie.

Les membres du Comité québécois pour la reconnaissance des droits des travailleurs haïtiens en République dominicaine espèrent ainsi que le gouvernement de Joaquim Balaguer, l'ex-bras droit du dictateur Trujillo, comprendra le langage des dollars perdus, s'il est incapable de comprendre celui des droits élémentaires des êtres humains...





## Construction: oui à la pré- retraite à 55 ans!

À la veille des négociations en vue du renouvellement du décret, les membres de la CSN-Construction souhaitent: améliorer leur fonds de pension afin d'accéder à la pré-retraite à compter de l'âge de 55 ans et ce, sans pénalité actuarielle; obtenir une formule d'ancienneté qui reconnaîtra enfin leur expérience dans l'industrie; améliorer leurs avantages sociaux, et plus particulièrement au chapitre de la prise des journées de maladie; et réduire la

durée de la semaine de travail.

C'est ce qui ressort de la consultation que la CSN-Construction a entreprise auprès de ses membres dans le cadre de l'actuelle ronde de négociations entre les organisations syndicales représentatives dans l'industrie et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ).

### Rejoindre les membres

Pour rejoindre ses membres, la CSN-Construction a utilisé deux moyens. Tout d'abord, elle a organisé, entre le 19 septembre et le 13 octobre, une série d'assemblées, 73 en tout, à la

grandeur du Québec. En plus de se prononcer en assemblée, les syndiqués peuvent aussi indiquer leurs priorités de négociations en répondant et retournant, aux locaux de la CSN-Construction, un questionnaire contenu dans la dernière parution de leur journal, «Le Bâtisseur». Les réponses entraîneront au rythme de 50 par jour, au moment d'écrire ces lignes.

Le coordonnateur de la CSN-Construction, Jean-Noël Bilodeau, estime que *«la reprise des travaux industriels, conjuguée à une activité soutenue du secteur commercial et une faible baisse prévisible dans le secteur résidentiel composent les éléments nécessaires, en 1988, pour donner aux travailleurs syndiqués la force nécessaire en vue de négocier une première véritable convention collective»*.

D'ailleurs, la CSN-Construction a depuis quelque temps entrepris des pourparlers avec la FTQ-Construction afin d'aboutir à un protocole de fonctionnement dans le cadre de la prochaine ronde de négociations.



**Francesco Difeo (à l'extrême gauche), militant de longue date et salarié de la CSN-Construction, en discussion avec des travailleurs sur un chantier.**

## Marine Industrie Rejet à 89%

Les ouvriers de Marine Industrie, à Sorel-Tracy, ont rejeté dans une proportion de 89% la dernière offre patronale.

Les négociations achoppent principalement sur trois points: l'assurance groupe, le programme de pré-retraite, et les salaires.

### Pré-retraite

Les syndiqués souhaitent pouvoir prendre leur pré-retraite à compter de 55 ans. Une telle demande devrait favoriser le retour au travail d'employés sans emploi depuis plusieurs années, à la suite de décisions administratives qui ont fait en sorte que cette usine de la Société

générale de financement (SGF), une société d'Etat, a pratiquement abandonné la construction ferroviaire et navale.

Les porte-parole patronaux à la table de négociations n'ont pas été précis sur les montants que les employés retireront à la pré-retraite.

Rappelons que la dernière ronde de négociations, marquée par une longue et dure grève qui a duré d'août 1984 au 25 juin 1985, a notamment permis à des travailleurs d'accéder à la pré-retraite à compter de 61 ans.

### Salaires

Les travailleurs horaires revendiquent également des augmentations de salaires totalement intégrées à leurs salaires.

La première offre pa-

tronale se résumait à un gel des salaires pur et simple pour deux ans. Puis, les hauts fonctionnaires de la société d'Etat ont proposé le versement de montants forfaitaires, répartis sur 3 ans: le premier de ces versements constituerait une hausse de 5.5% et serait intégré aux échelles de salaire, mais pas le deuxième, qui lui serait de 4.5%.

Les travailleurs ont rejeté cette proposition car à leurs yeux, celle-ci ne constitue pas de véritables augmentations de salaires qui resteront.

Le contrat de travail des 700 syndiqués est échu depuis le premier mai dernier.

Les employées de bureaux sont également en négociation.

## Session BURNOUT Diagnostic? Indemnisation?

### Où?

Centre St-Pierre Apôtre  
1212, rue Panet, Local  
100, Montréal.

### Quand?

Vendredi,  
4 novembre 1988  
de 14h00 à 17h00  
Inscription: 13h30

### Combien?

\$5.00

### Quoi?

1. Valeurs culturelles, conditions de travail et nouvelle symptomatologie, par **Gilles Bibeau**, anthropologue.

2. Le diagnostic différentiel du burnout, par **Jean-François Saucier**, psychiatre.

3. Le burnout, accident du travail ou maladie professionnelle, par **Katherine Lippel**, juriste.

4. Commentaires, par **Léon-Maurice Larouche**, psychiatre; et **Lucie Dagenais**, CSN.

Cette séance d'étude est organisée conjointement par le GIRAME (Groupe interuniversitaire de recherche en anthropologie médicale et ethnopsychiatrie) et la CSN.

### Qui?

Invitation spéciale aux militantes et militants ayant suivi les sessions sur le burnout organisées par la CSN, ainsi qu'à ceux qui s'occupent d'indemnisation dans l'éducation et les affaires sociales.

Les autres personnes intéressées sont également bienvenues.



## Hôtel-Dieu d'Amos Deux dates à fêter

Le 10 septembre dernier, les membres du Syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu d'Amos (CSN), affilié à la Fédération des affaires sociales, ont célébré avec faste le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de leur syndicat. Les 250 membres présents, accompagnés par leur conjoint pour la plupart, ont participé à un banquet au luxueux Château d'Amos, suivi d'une cérémonie pour rendre hommage aux militant-e-s de la première heure et à ceux et celles qui ont occupé des responsabilités durant ce quart de siècle. Le tout s'est terminé par une soirée dansante.

### Un peu d'histoire

Pour l'occasion, le comité organisateur avait préparé un historique écrit illustrant l'évolution des conditions de travail entre 1963 et 1988 et rappelant les différentes luttes pour lesquelles les membres se sont mobilisés au cours de ces années. Ce qui faisait dire à Lucie Dagenais: «ils ont vraiment pu mesurer le chemin parcouru». Lucie Dagenais, actuellement salariée au Service de la

formation de la CSN, était invitée à titre de fondatrice du syndicat. En effet, Géraldine Dumas et elle-même, infirmières à l'Hôtel-Dieu de Montréal, ont travaillé à l'organisation de ce premier syndicat hospitalier dans la région du nord-ouest québécois. Et ce, nous rappelent-elles, durant leurs vacances annuelles.

Géraldine Dumas est retournée à la pratique du nursing depuis 1976, après avoir oeuvré comme salariée une douzaine d'années à la Fédération nationale des services (FNS), ancien nom de l'actuelle FAS, puis à la CSN. Lors d'une entrevue téléphonique, elle confiait au représentant de NOUVELLES CSN, son «grand plaisir et son émotion de retrouver les vieux de la vieille qui étaient là et qui s'en souvenaient». Honorée en même temps que les membres fondateurs présents, Gaston Labonville, Odile Vallée, Carmen Turcotte et Noël Trépanier, Géraldine constatait avec surprise la vitalité de ce syndicat, elle qui a quitté l'action syndicale depuis douze ans.

### Hommage aux militant-e-s

Des présents et des hommages ont été offerts aux personnes qui ont occupé des responsabilités syndicales. À ce chapitre, la palme du dévoue-

ment et de longévité revient sûrement à Hector Pelletier, pâtissier à l'Hôpital, officier du syndicat pendant vingt ans, qui prendra sa pré-retraite au début de 1989. Nous l'aperce-

çons sur la photo en compagnie de plusieurs des salarié-e-s qui ont donné des services dans le syndicat, du président du Conseil central du Nord-ouest québécois, du représentant régional, Lionel Faucher et de Catherine Loumède, présidente de la FAS (CSN).

De l'aveu de l'actuelle présidente du syndicat, Claudette Baribeau, «le succès de cette fête a contribué à resserrer les liens entre les membres du syndicat, rehausser par la présence nombreuse d'employé-e-s de bureau, accréditée au mois d'août 1988».

Août 63, août 88. Deux dates, deux accréditations. Il y avait vraiment de quoi fêter!!!



### Le 50ème du CHRO

Un des plus anciens syndicats du secteur hospitalier de la CSN soulignera bientôt son cinquantième anniversaire de fondation. L'invitation est lancée aux syndicats de la région de l'Outaouais. Le souper, suivi d'une soirée dansante, aura lieu le 4 novembre 1988, au Palais des Congrès, à Hull, sous la présidence d'honneur de Simone Scott, dont beaucoup se rappellent la participation dans les instances de la FAS et de la CSN.

Les travailleurs et travailleuses qui ont oeuvré au Centre hospitalier régional de l'Outaouais (CHRO) et qui sont intéressés à participer à cet événement peuvent communiquer avec le comité organisateur au bureau syndical: 819-771-7375.

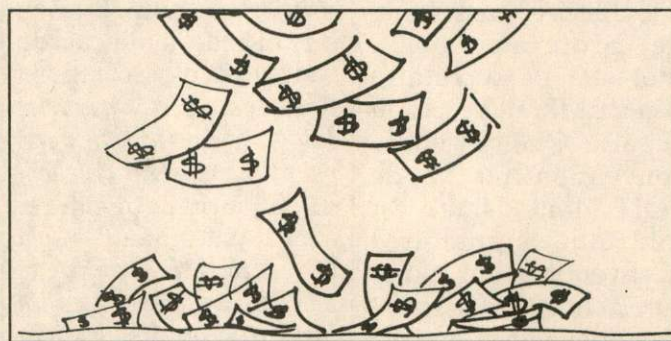
## Loto-Québec

### Griefs = gros lot!

Dans son édition de septembre, «Le Plumeau», le journal des travailleuses et des travailleurs de Loto-Québec (FEESP-CSN), nous apprend que 27 employés de l'organisme péri-public ont «gagné» plus de \$445,000.00...

Non, il ne s'agit pas d'un subterfuge quelconque auquel auraient eu recours des employés dans le but de décrocher le gros lot...

L'explication est beaucoup plus simple: le syn-



dicat CSN de Loto-Québec a plutôt déposé des griefs visant, d'une part, à accorder le statut de «permanent» à des employés «surnuméraires» et, d'autre part, à conserver un droit de rappel pour d'autres.

Ainsi, la société doit tout d'abord verser un montant brut de \$330,894.41 aux employés et elle doit, ensuite, verser une autre somme de \$114,470.00 à la Commission de l'assurance-chômage.

Total de la facture: \$445,364.41 à ce jour. Et ça continue, car d'autres sentences arbitrales de même nature sont attendues.

Les montants retirés où à toucher par chacun des employés varient de \$4,445.00 à, tenez-vous bien, \$51,417.00!

Sur cette victoire syndicale, l'équipe du journal a fait le commentaire suivant: «Devenir permanent, avec sécurité d'emploi, ça fait du bien en dedans et puis, ça permet de se bâtir un avenir à son goût».



## Des syndicats sous haute surveillance?

**S**elon le ministre israélien du Travail Moshe Katsav, il faut respecter le «voeu librement exprimé» par les habitants des territoires occupés de travailler en Israël. L'homme politique affirmait en juin, à Genève, que l'OIT (Organisation internationale du travail) risquait de devenir un forum de "propagande creuse". D'après Katsav, le taux de chômage n'a jamais été aussi bas en vingt ans en Cisjordanie et à Gaza, soit 3% (il est de 7% en Israël). Les Palestiniens profiteraient de l'occupation?

Il n'y a pas que la guerre des pierres qui soit en cours (au 30 septembre, plus de 260 Palestiniens y avaient sacrifié leur vie). La guerre des statistiques sévit, les sources officielles arabes plaçant le taux de chômage dans ces Territoires à 15% ou plus.

Pour situer un peu mieux ce volet de guerre économique (confiscation de terres, système de taxation onéreux, restriction à l'écoulement de produits palestiniens) rappelons que les syndicats palestiniens n'ont jamais eu la vie facile. Sous la férule jordanienne, de 1950 à 1967, ils n'ont pas pu agir avec efficacité.

(Source: Comité international de coordination des ONG sur la question de la Palestine, BACKGROUND PAPER, no 5, 1988).

Il y a 38 syndicats palestiniens (31 sur la Rive occidentale du Jourdain et 7 à Gaza). Depuis

par Clément Trudel \*

1979, l'administration civile des Territoires n'a accredité aucun nouveau syndicat, ce qui place les autres syndicats dans les limbes. L'OIT a déjà conclu que le régime militaire est la source de «conséquences que cela suppose pour les libertés civiles et plus particulièrement pour l'exercice des droits syndicaux et des activités syndicales normales».

En clair, cela veut dire des syndicats souvent harcelés, de nombreux cas de fermeture indéfinie de syndicats, des mesures contraignantes visant bon nombre d'autres. La Confédération générale des syndicats de la Rive occidentale (CGSRO) a émis le 1er mai un communiqué faisant état de décrets militaires ayant mené à la fermeture, POUR DEUX ANS, d'au moins 13 permanences syndicales: à Hébron, Naplouse, Tulkarem, Djenine, etc. A Djenine, il y a eu saisie d'archives et destruction de propriété, on a molesté le secrétaire général Ibrahim Adou Fadala. Que devient la convention no 87 de l'OIT dont Israël est pourtant signataire? (Convention qui porte sur la liberté d'association et sur la protection du droit à s'organiser). Le décret militaire no 825 (1980) a amendé l'article 63 du Code jordanien du Travail et transféré au gouverneur militaire de Cisjordanie le pouvoir d'approuver les listes de

candidats aux élections syndicales, de radier de ces listes certains candidats et même d'annuler les résultats de telles élections; à Gaza, ce n'est qu'en 1979 que les syndicats furent autorisés à reprendre leurs activités (sous une tutelle militaire de fait).

Comment expliquer que des syndicalistes palestiniens soient frappés de détention administrative ou d'assignation à résidence par les autorités israéliennes? Au moins cinq de ces leaders, jamais cités à procès, ont été déportés. Suffit-il d'évoquer l'OLP "ennemie"?

Je retiens, comme le fait LE MONDE (28-29 août 1988), la «bataille politique pour le contrôle des territoires occupés». Israël a en effet apposé les scellés, pour un an, sur l'une des plus importantes associations professionnelles de Cisjordanie. En banlieue de Jérusalem, on a en effet fermé, le 26 août, le siège de plusieurs syndicats de cadres et d'associations libérales. «C'est une partie de l'establishment palestinien qui est touché», dit le journal qui cite un avocat palestinien: «Cela fait partie d'une campagne pour démanteler toutes les institutions qui pourraient constituer un jour le noyau administratif d'un futur état palestinien». Cela peut aider à comprendre l'ambiguïté des gestes posés par la Histadruth (Fédération générale du Travail en Israël) qui est

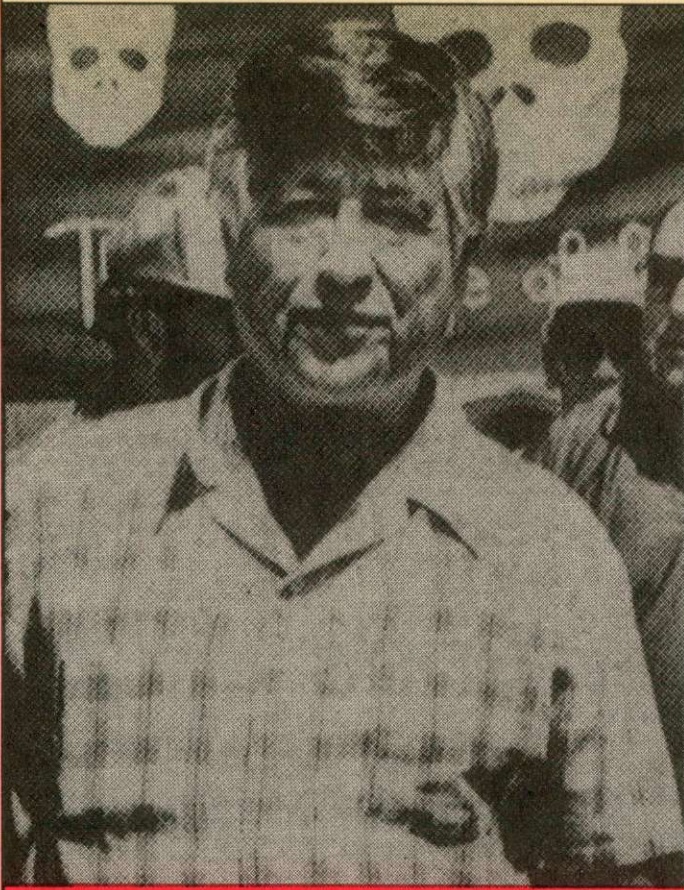
aussi le plus gros employeur après l'état hébreu, vis-à-vis de ces travailleurs palestiniens souvent coincés dans un no man's land - les compétences civile et militaire s'accrochent de zones grises dont ont à se



plaindre les Palestiniens. Il reste en Israël des travailleurs authentiques qui prônent la solidarité ouvrière. Ne les cherchez pas dans les sphères dirigeantes.

\* Clément Trudel est journaliste au journal LE DEVOIR.





**Etats-Unis**

**Pour rendre à César**

Le 21 août dernier, le grand leader syndical César Chavez mettait fin à une grève de la faim de trente-six jours. Son objectif? Renforcer le boycottage des raisins de la Californie, troisième campagne de la sorte entreprise depuis vingt ans. Ce que dénoncent, cette fois, les travailleurs agricoles, c'est l'utilisation massive de pesticides dans les plantations, lesquels pesticides, on le sait, engendrent cancers et dommages génétiques. Et tous peuvent en être frappés, tant les consommateurs que les travailleurs. Près d'un millier de groupes, associations communautaires, syndicats, regroupements de consommateurs ont déjà

apporté leur appui à l'UFW (United Farm Workers) de César Chavez. Seules les associations patronales manquent toujours à l'appel de cette campagne baptisée «Colère des raisins».

**Canada**

**Super union aux Postes**

Les négociations en vue de la fusion des trois syndicats qui regroupent les 45,000 travailleurs et travailleuses de Postes Canada ont abouti à une entente. Facteurs, postiers et personnel d'entretien pourront ainsi augmenter considérablement leur efficacité de négociation face à leur employeur qui ne leur a certes pas fait de cadeau ces derniers temps. Rappelons qu'au

cours des seize derniers mois, chacun de ces groupes a vécu des grèves très dures contre les politiques du gouvernement conservateur.

**Chili**

**«Y va a caer»**

Des centaines de milliers de Chiliens sont descendus dans la rue, le premier octobre, pour clôturer une vaste campagne plébiscitaire pour déloger le général Pinochet. C'est au cri de «Y va a caer» («Il va tomber») qu'une foule estimée à 300,000 personnes (chiffres de la police) a prouvé au monde entier qu'elles avaient espoir que la démocratie renaisse bientôt sur ce coin de la planète. Rappelons que le 24 août dernier, un décret gouvernemental levait l'état de siège en vigueur depuis 1973.

**Colombie-Britannique**

**Le vingt de la victoire**

Le 21 septembre, le gouvernement de Bill Vander Zalm acceptait, à la quatrième journée de grève générale des quelque 29,000 employés de la fonction publique, des compromis qui rendront sûrement la vie plus facile aux syndiqués concernés. La sécurité d'emploi est maintenant acquise dans le secteur public et des augmentations totalisant 20% sur une période de trois années sont à inscrire au nouveau contrat de travail. Le BCGEU (British Columbia Government Employees Union), le

plus gros syndicat de cette province, voit ainsi s'évanouir le spectre de la privatisation qui menaçait 10,000 emplois, dont 7,000 à court terme.

**Le monde**

**Une convention vraiment internationale**

Le groupe alimentaire BSM, une multinationale implantée dans une dizaine de pays, vient de signer un «avis commun» avec l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation. Ce pacte constitue un précédent sur la scène syndicale mondiale en ce qu'il concerne l'ensemble des salariés de BSM, du Mexique au Nigéria, du Japon au Brésil, en passant par la France et les Etats-Unis. Le texte, s'appuyant sur les grandes conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), prévoit entre autres l'accessibilité aux résultats économiques de la compagnie, la formation adaptée aux nouvelles technologies et une réelle égalité entre hommes et femmes. Cette première est importante puisqu'il s'agit d'une politique contractuelle à l'échelle d'une multinationale.

**Argentine**

**Et de douze!**

Une nouvelle grève générale a secoué l'Argentine, le 9 septembre dernier. Il s'agit du douzième débrayage national depuis l'arrivée au pouvoir du président Alfonsín, en 1983. Des affrontements violents ont eu lieu: 100 blessés.



# PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

## De l'indécence

Les dernières semaines ont été fructueuses en nouvelles dramatiques sur le plan judiciaire et la moindre n'a pas été l'arrestation et l'inculpation du "télévangéliste" Pierre Lacroix.

Non seulement les médias ont consacré à cet événement un espace incroyablement démesuré, mais M. Lacroix a pu protester de son innocence dans les journaux, à la radio, à la télévision et vendre en exclusivité une larmoyante entrevue au réseau Pathonic.

Là-dessus, Le Soleil de Québec a commis, le mardi 27 septembre, un éditorial intitulé «L'indécence de Lacroix» dans lequel on l'accusait d'avoir «utilisé les médias» en laissant prétendre, entre autres, qu'il aurait été victime d'un coup monté.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que dans cette affaire, les médias se sont bien laissés utiliser, au mépris d'ailleurs du «sub judice» qui veut qu'ils n'interviennent pas dans le processus judiciaire. Sauf pour y rapporter ce qui s'y déroule dans le respect de certaines règles, notamment, le cas

échéant, des ordonnances de non publication.

Le comportement récent de certains journalistes sur la scène judiciaire sombre dans le sensationnalisme et nous ramène à l'époque des tricoteuses de la Révolution française qui se battaient pour voir tomber les têtes.

Ainsi, un journaliste de Radio-Canada aborde l'accusé alors qu'il quitte le Palais de Justice en automobile et lui demande:

*«Mais vous le savez, vous, si vous avez commis ces actes dont on vous accuse; l'avez-vous fait, oui ou non? »*

Et comme Lacroix rétorque qu'il n'a pas fait ce qu'on lui reproche dans les actes d'accusation, il revient à la charge, en haussant la voix: *«Dans ce cas-là, je vais vous poser une question bien franche, M. Lacroix. Avez-vous déjà entretenu des relations sexuelles avec un homme de moins de 18 ans? »*

Le tout a été repris par la Presse canadienne et a fait, par la suite, son tour de presse, y compris dans Le Soleil. Personnellement, c'est cet acharnement journalistique, cette recherche d'un aveu devant la caméra que je trouve tout à fait indécent.

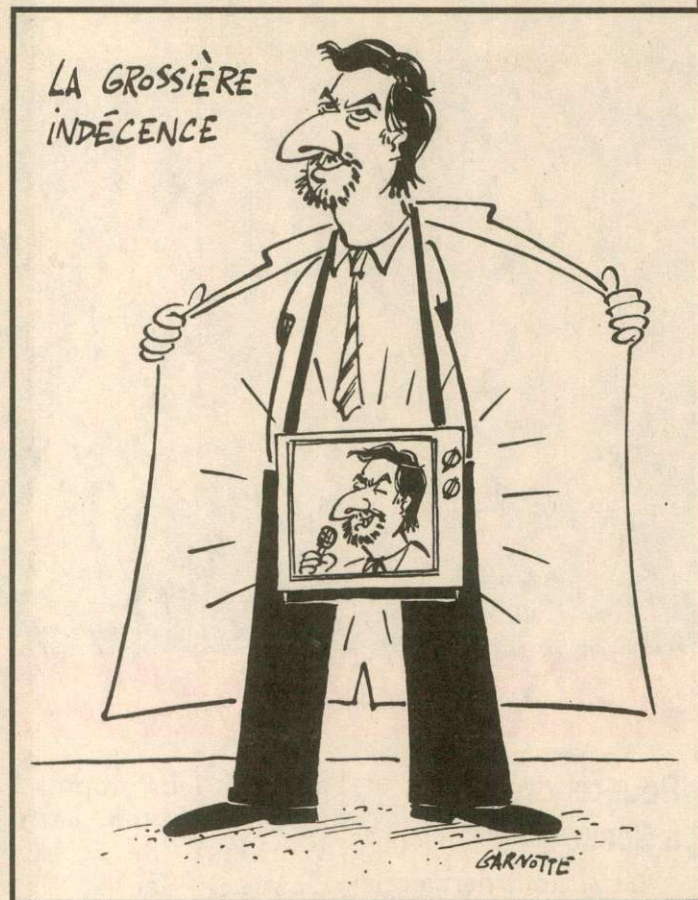
Tout comme l'achat d'une entrevue exclusive par Réseau Pathonic et la mise en marché que l'on a faite de l'émission spéciale de «L'Heure juste» avec le dénommé Mongrain.

Cela va à l'encontre de notre système pénal fondé sur la présomption d'innocence, le droit à une défense pleine et entière, et qui laisse les tribunaux juger à l'abri des pressions de l'opinion publique.

Que le «télévangéliste» ait été assez habile pour en profiter et se créer un mouvement de sympathie, cela ne démontre que ses grands talents de communicateur et le peu

redit sur son emploi du temps le jour de l'incendie dans une entrevue de une minute cinquante diffusée par T.-M. le soir même.

Pouvait-on mieux



de prudence de ses avocats. A moins qu'il ne s'agisse de leur part d'une douteuse stratégie.

La même semaine, du fond de sa cellule de Parthenais, Photo-Police recueillait la confession de l'accusé Denis Fréchette (membre de ce que les médias ont qualifié de «couple maudit»). Dans la même édition, un autre détenu, Alain Chapleau, l'accusé dans l'incendie au BPC de St-Basile-le-Grand, affirme qu'il n'a pas mis le feu et le journal en profite pour lui faire dire qu'il a cependant déjà mis le feu quelque part.

Dans ce dernier cas, le jour même de la comparution de Chapleau, Télé-Métropole démontrait, à son téléjournal de 23h, que Chapleau s'était con-

démontrer que c'était un bon suspect? Sans compter qu'on affirmait dans la présentation qu'il «était fiché comme pyromane».

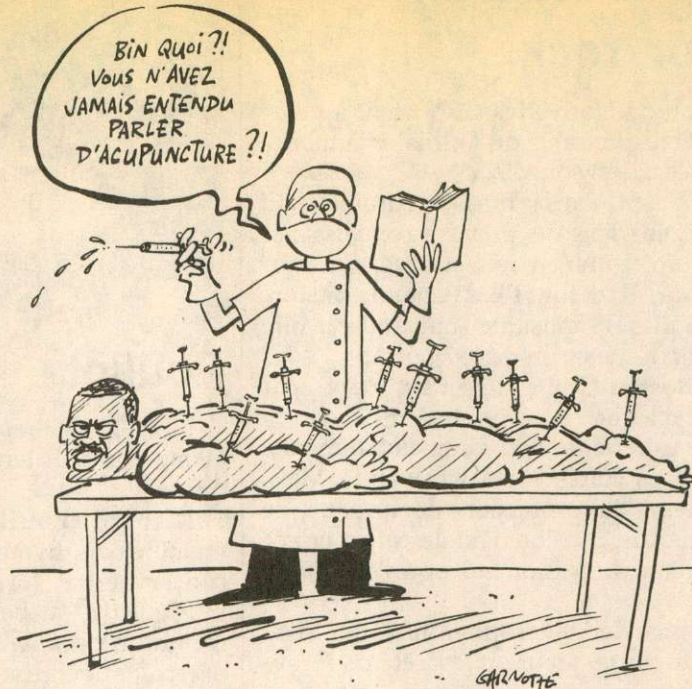
Quelques jours plus tard, la station de télévision protestait parce que les policiers saisissaient la cassette vidéo contenant la fameuse entrevue.

Les journalistes font les enquêtes policières à la place des policiers, se livrent à des interrogatoires en règle des suspects et s'étonneront sans doute de se voir de plus en plus obligés de témoigner devant les tribunaux et de remettre leurs dossiers.

Le Soleil a raison, il y a là beaucoup d'indécence. De la part des médias.



## LE MÉDECIN DE BEN JOHNSON:



## LECTURE

### A la manière d'une Idée fixe

Le sens exact de l'expression populaire «se faire voler une idée» m'a toujours intrigué.<sup>1</sup> En fait, j'ai toujours eu de la difficulté à comprendre que l'on puisse se faire «voler» quelque chose d'aussi immatériel, fluide et impalpable qu'une idée. Était-ce là le fait de mon éducation?<sup>2</sup>

Ainsi donc, il s'agit d'un récit<sup>3</sup> dont l'intrigue a pour fascinant sujet le vol d'une Idée<sup>4</sup>, une Idée avec un I majuscule<sup>5</sup>.

Mais attention!

Le vol d'une Idée, aussi obscure soit-elle, vaut bien plus que les dix mille mots d'une image lorsque le délit implique deux professeurs d'université<sup>6</sup> qui semblent n'avoir rien de mieux à faire que de se taper sur la gueule et se poursuivre en justice.

Mais existe-t-il un juge qui accepte de se pencher sur une cause aussi farfelue? Oui! William Wilson, personnage aussi farfelu que la cause, d'ailleurs, une espèce de vieux fou<sup>7</sup>, ermite et philosophe, seul habitant, avec son greffier et son cheval, du village d'Erewhon.

L' A u t e u r -

chroniqueur, à n'en pas douter, est lui-même du milieu universitaire: il serait impossible à quiconque ne remplit pas cette condition de décrire avec tant de précision la fatuité (j'allais écrire futilité...) de ses personnages et surtout, de se payer leur tête à ce point!

Car l'humour (le bel humour, légèrement assaisonné de cynisme, celui qui aide à rire de soi tout en se moquant des autres) est le trait dominant du récit de Pablo Urbanyi. Généreusement distillé par une prose riche et soignée, cela donne une oeuvre dont l'esprit se délecte, le sourire au coin des lèvres.

Pablo Urbanyi  
**L'idée fixe**  
roman  
Traduit de l'argentin  
par Jean Potvin



vib éditeur

Ah oui! Les notes en bas de pages, qui constituent environ la moitié du livre!, valent à elles seules son coût d'achat.

J.-P. Paré

1- L'expression se faire «PIQUER une idée», en vertu du principe que «piquer, c'est voler», m'apparaissant encore plus incongrue depuis ma tendre enfance, étant donné qu'entre une barre de chocolat et une idée de l'épicier à piquer, jamais aucune hésitation ne m'est venue à l'esprit...

2- J'aurais plutôt tendance à croire que cette «éducation» était le fait

de l'épaisseur de la «strappe» paternelle dans les cas de délinquance...

3- Publié chez VLB éditeur, 273 pages.

4- Voir note 1.

5- Il est à se demander, d'ailleurs, quelle idée qui ne mérite pas un I majuscule pourrait justifier qu'un éditeur sérieux comme VLB publie un roman de 273 pages à son propos...

6- C'est bien connu: les

professeurs d'université se doivent d'avoir des idées pour se sentir bien dans leur peau. Tiens! La «peau»... Question à l'Auteur: est-ce que le noeud de l'intrigue aurait un quelconque rapport avec l'autre expression populaire «sauver sa peau», ou s'agit-il tout bassement d'une autre expression tout aussi bassement populaire: «avoir la peau de quelqu'un». A moins

qu'il ne s'agisse, encore plus bassement, de «peau» tout court...

7- Ou de vieux sage, on ne le saura jamais: la frontière entre les deux est tellement ténue... Quoique..., à bien y penser, un juge qui lance un mandat d'arrestation contre un gros banquier parce que ses trop nombreux prêts ont foutu le bordel dans le village ne peut pas être vraiment fou...



## Aléas dans la vie d'un chroniqueur rock...

La dernière édition de *Nouvelles CSN* vient à peine d'être distribuée et le responsable du journal m'annonce que l'heure de tombée a déjà sonné!... (\*)

Mais voilà, je n'ai pas ça «dans le bras», la chronique. Et en plus, je tergiverse... Je viens de prendre connaissance d'une déclaration, oh! combien renversante, du journaliste **Rory O'Connor**, du défunt *Real Paper* de Boston, à l'effet que les critiques de musique sont futiles, voire même qu'elles seront désuètes un de ces jours...

**Steve Morse**, du *Boston Globe*, lui, n'approuve pas les propos de son collègue. Il est vrai, écrit-il, que la critique rock est une expérience épuisante, notamment à cause du travail tard en soirée et les week-ends. Mais, précise-t-il, ultimement, la profession de critique de musique serait même une fixation d'adolescence érigée en profession... Mais une profession qui, après dix ans, le passionne toujours.

Alors là, je me demande, philosophe, qui a une fixation d'adolescence : le chroniqueur ou les lecteurs ? Toujours philosophe, je me pose la question si cette fixation, finalement, n'irait pas dans le sens inverse d'une autre fixation : celle de vieillir, donc de mourir ? Quelque chose qui, au bout du compte, serait en opposition à notre deadline... Je m'interroge aussi: alors, comme disait **Plastic Bertrand**, qu'est-ce que je fais ?

Mais le responsable du journal, lui, me rappelle encore que c'est le «deadline». Et je plonge... à nouveau. Mais, sans réponses à mes questionnements...

(\*) NDR (note du «responsable»): *Hé oui! comme à toutes les deux semaines! C'est la vie...*



## Pouliot

La CSN est bourrée de talents qui méritent d'être connus...

**Richard Pouliot**, un membre du Syndicat du conservatoire (privé) de musique du Québec (CSN) est un de ceux là. En plus d'être spécialisé dans l'enseignement, comme on s'en doute, il s'illustre au luth et il donne des concerts de musique de l'époque de la Renaissance.

La Renaissance, un mouvement artistique et intellectuel qui embrassait plusieurs disciplines (architecture, musique, peinture, poésie), a vu le jour en Italie au 15<sup>e</sup> siècle et s'est étendu, je crois, jusqu'à la fin du 16<sup>e</sup> siècle.

Cette époque était donc caractérisée par un retour aux arts antiques gréco-latins.

Le 16 octobre prochain, les personnes qui assisteront au concert de **Richard Pouliot**, à la maison de la culture *La petite patrie*, à Montréal (coin DeLorimier et St-Zotique) pourront entendre des airs composés par **John Dowland**, **John Johnson**, **Ferrabosco** et d'autres.

En plus de donner des spectacles, **Richard Pouliot**, qui a fait ses études de guitare classique à l'*Université McGill*, à Montréal,

poursuit également une carrière de compositeur.

Si vous, et plus particulièrement les animateurs ou les professeurs de CEGEPs, êtes intéressés à présenter ce genre de concert, vous pouvez communiquer avec **Richard Pouliot** en passant par le Conseil central de Montréal (CSN) où on se fera sûrement plaisir de vous communiquer les coordonnées de ce militant.

## Aznavour

Les nostalgiques seront certainement heureux d'apprendre que **Charles «For me...formidable» Aznavour** a récemment réenregistré une trentaine de ses chansons à la maison de disques Tréma.

En plus de pièces plus connues comme *«For me...formidable»*, *«Les comédiens»*, *«La bohème»*, *«La mama»*, Aznavour a aussi repris des chansons moins populaires comme *«Les petits matins»*, *«Fraternité»*, *«Le Carillon»*, et d'autres.

**Aznavour**, qui est d'origine arménienne, est aujourd'hui âgé de soixante-quatre ans.

.....  
Alors, qu'est-ce que je fais?

Michel Crête



## Perron

L'été dernier m'a encore une fois révélé qu'il y a des artistes qui croient vraiment en ce qu'ils font et qui, sans faire la tête des palmarès, poursuivent, tels les pèlerins, leurs chemins et jouent leur matériel.

**Normand Perron**, qui est originaire de *Contrecoeur*, sur la rive-sud de Montréal, est probablement de ceux-là, tout comme son copain **Louis Latraverse**, de Sorel, dont nous reparlerons un de ces jours.

Il y a quelques années,

**Perron** faisait dans le genre troubadour avec sa guitare, une musique douce, et des textes, si ma mémoire est fidèle, attendrissants et paisibles.

Aujourd'hui, Perron, après avoir effectué un certain aiguillage, s'inscrit dans le courant du rock québécois. Les compositions *«Déserteur»*, *«So far away»*, *«Sans m'en douter»*, et *«Filon»* affichent un son résolument plus moderne. Une batterie très présente, recours aux claviers électriques, utilisation des guitares électriques, etc...

Par les temps qui courent, **Perron** fait également équipe avec **Liette Lomez**, autrefois du duo **Céline et Liette**, si ma mémoire ne me joue pas de vilains tours. Si **Normand Perron** et **Liette Lomez** se produisent dans une maison de la culture de votre quartier ou dans une boîte de votre municipalité, c'est à voir et vous devriez passer une soirée agréable.





## COLLÉ, COLLÉ

**L**e rapport Scowen nous l'avait dit clairement: au Québec, le temps de faire des vagues était terminé. Si on avait cru pendant un certain temps qu'on n'était pas nés pour un petit pain, qu'on pouvait faire des choses par nous-mêmes, il

nous fallait maintenant en prendre notre parti. Libéral, bien sûr, et suivre le fifre et ses sous-fifres qui nous serinent justement qu'il faut désormais suivre les autres.

Suiveux, on l'est devenu pour le salaire minimum, qui est passé à 4.75 \$ au Québec la même journée où il passait au même niveau en Ontario. Collé, collé, mais par en arrière.

Dans le décor, il y a aussi le libre-échange. Et ce qui se passe chez nos voisins du sud, surtout ceux au sud du sud, va finir par nous concerner dangereusement. En effet, quand on érige le suivisme en système et qu'on en fait sa principale idéologie, il n'est pas dit que ce

sera toujours les meilleurs sur lesquels on s'alignera.

Alabama, Arizona, Florida, Iowa, Louisiana, Mississippi, Tennessee, Caroline du sud, ça vous dit quelque chose? Il n'y a pas de salaire minimum dans ces états. Qui nous dit qu'il ne se

trouvera pas de Gobeil et consors qui pourront juger profitable d'aligner notre salaire minimum sur ces états du sud du sud où fleurit la libre entreprise et où se retrouvent les fleurons de la civilisation américaine, avec qui on veut libre-échanger?

Car quand on libre-échange, c'est pas seulement du bois, du papier, de l'acier ou des poulets qui sont en cause. Ça peut aussi être l'idée qu'on se fait du salaire minimum, l'idée qu'on se fait des services de santé, l'idée qu'on se fait du développement régional.

Collé...collé..., comme le dit la chanson, ça peut être agréable. Mais ça dépend toujours avec qui.



## Le hasard

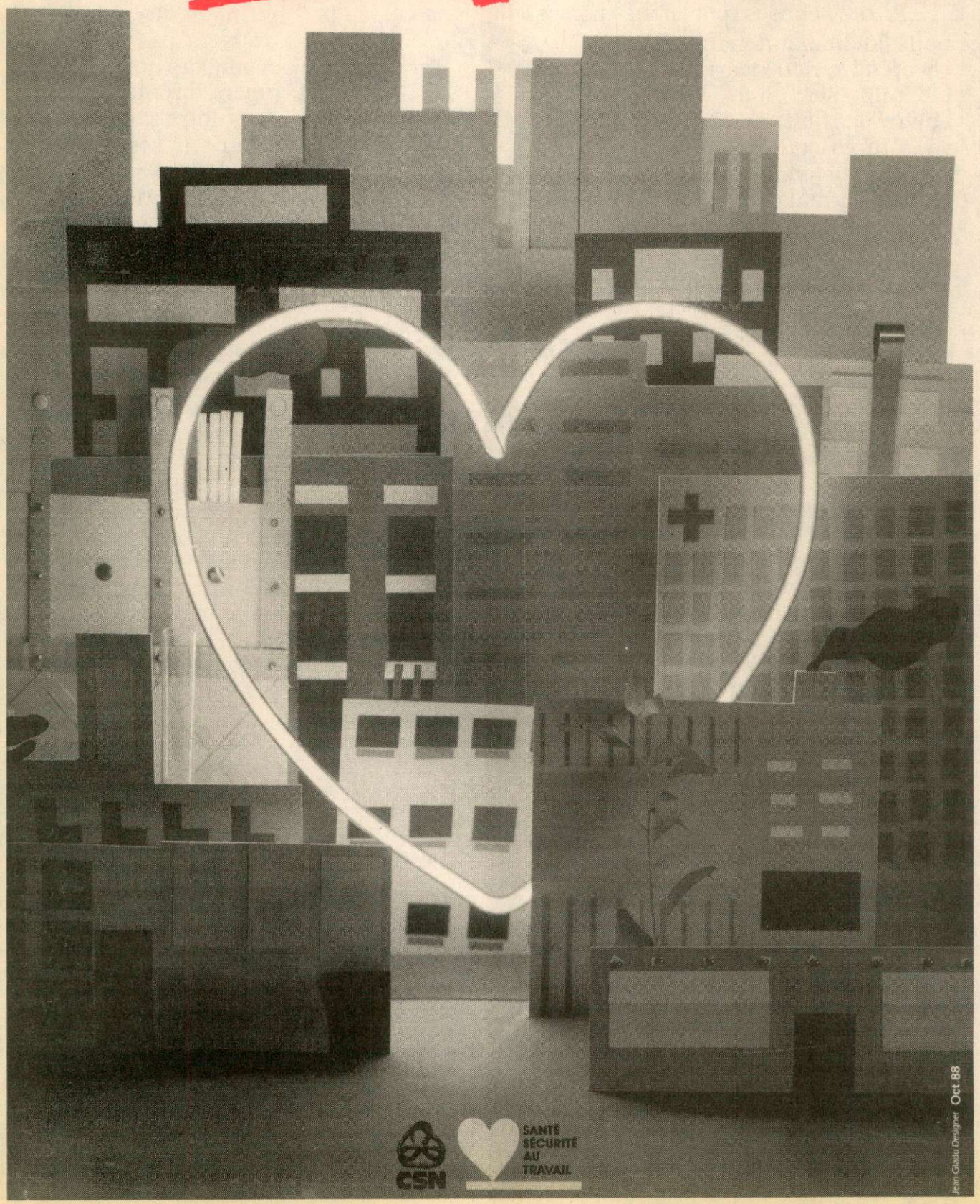
**L**e petit Nicholas Mulroney, 3 ans, trouvait trop longue la cérémonie de mariage de son oncle. Il est sorti de l'église. Comme ça, par hasard. Dans le parc voisin, il a trouvé, par hasard, un ballon de soccer sur lequel il a tapé. Encore un effet du hasard, c'était deux heures après le déclenchement des élections. Mais là où le hasard n'a rien à faire, c'est qu'il se trouvait sur place "une meute

de photographes", comme l'ont rapporté les journaux. Ca vous attendrit les coeurs dans les chaumières, des photos comme celles-là, et ça ne nuit pas au papa, comme c'était arrivé avec les félicitations à Ben Johnson... Et puis, le petit ne risquait pas de salir son beau complet gris et sa cravate rouge: il était dans un parc de Westmount.

Michel Rioux



# POUR UNE PRÉVENTION À NOTRE FAÇON



SANTÉ  
SÉCURITÉ  
AU  
TRAVAIL